



**CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux**

Procès-verbal N° 14 – 2021 / 2026

Séance du mercredi 17 septembre 2025, 18h30 / 20h15
Salle 22 - Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens

Ordre du Jour du 17 septembre 2025

1. Accueil – Mme Catrine Sutter.....	3
1.1. Présentation Association Méfiant par Mme Sandrine Ndongo.....	3
2. Procès-verbal de la séance du 4 février 2025.....	3
2.1. Approbation du procès-verbal (annexe)	3
2.2. Courriel de Mme Regina Andrade du 27 août 2025.....	3
3. Mot des directeurs	4
3.1. Situation sur la rentrée scolaire	4
4. Présentation / Informations.....	5
4.1. Projets de prévention des groupes PSPS.....	5
5. Règlement du CET	5
5.1. Démarche de validation	5
6. Divers	5
6.1. Courriel de Mme Myriam Altieri du 24 août 2025	5
6.2. En complément au point 6.1 de Mme Altieri – demande de M. Olivier Müller du 27 août 2025...	6
6.3. Règles de Vie - courriel de M. Olivier Müller du 27 août 2025	6
7. Calendrier 2025.....	7

➤ **Sont présent·e·s :**

Groupe 1 Les représentant·e·s des autorités communales :

Mmes	Jacqueline Pellet Christine Chevalley
MM.	Yanick Hess Florian Manzini Nicolas Büchler

**Groupe 2 Les représentant·e·s des professionnels·elle actifs-ves au sein
des Etablissements :**

Mmes	Irène Mauroux Sandrine Boubée
MM.	Philippe Valazza Xavier Désilets

**Groupe 3 Les représentant·e·s des milieux et des organisations concerné·e·s
par la vie des Etablissements :**

Mme	Céline Cornaz
MM.	Laurent Molinari Gregory Chiaradia

Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les Etablissements :

Mmes	Myriam Altieri Regina Andrade Géralde Vuissoz Coralie Monachon
M.	Catrine Sutter Olivier Müller

➤ **Les membres excusé·e·s :**

Mmes	Célia Elison (en alternance avec Mme Sandrine Monis Casasola), groupe 3 Sandrine Monis Casasola, (en alternance avec Mme Célia Elison), groupe 3
MM.	Alexandra Ramser, groupe 1 Guillaume Jordan, groupe 2 Didier Légeret, doyen chargé de direction ou son représentant, groupe 2 Vincent Demaurex, groupe 3

➤ **Participant·e avec voix consultative :**

Mme	Floriane Dossin, adjointe responsable du Bureau Communal des Ecoles (BCE)
M.	Simon Smith, chef du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse

➤ **Auditrice :**

Mme	Deborah Kucera, adjointe administrative de la cohésion sociale, familles et jeunesse
-----	--

Prise du PV : F. Dossin et S. Smith

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

EPSMO	: Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest
EPSME	: Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est
BCE	: Bureau communal des Ecoles
Unité PSPPS	: Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire
AVASAD	: Association vaudoise d'aide et de soins à domicile

1. Accueil – Mme Catrine Sutter

La Présidente accueille Mme Sutter, remplaçant M. Richard au sein du CET. Le fils de M. Richard ayant terminé son cursus obligatoire à l'école, le mandat de M. Richard a pris fin.

1.1. Présentation Association Méfiant par Mme Sandrine Ndong

Dans sa présentation, Mme Ndong, fondatrice de l'Association Méfiant, expose le projet de « Correspondance », qui relie des élèves suisses et camerounais pour encourager l'ouverture sur le monde et la culture (voir PowerPoint en annexe).

L'association Méfiant est une ONG de Montreux basée à Clarens depuis 2012. Elle se compose de dix membres actifs-ves et de plusieurs collaborateur-trices. Sa mission est d'accompagner quotidiennement des enfants et des jeunes mères, principalement au Cameroun.

Le projet de « Correspondance » met en relation des élèves de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest (EPSMO) et des élèves du Cameroun du même âge. Le projet est en adéquation avec le Plan d'études romande (PER). L'accord des parents a été requis pour le projet et l'utilisation de photos. Le projet a démarré autour de Pâques, permettant aux élèves de Clarens-Gare de découvrir cette tradition et d'échanger avec leurs correspondants camerounais sur leurs propres coutumes. Les élèves suisses ont envoyé des affiches sur la topographie de la Suisse. En retour, les enfants camerounais ont réalisé des affiches sur leur pays. Le projet a fait face à des difficultés logistiques dues aux différences de tailles de classes (18 à 20 élèves à Clarens-Gare contre une trentaine au Cameroun).

Le projet se veut concret et ludique, favorisant l'écriture manuscrite avec du papier et des crayons, et non pas un écran. Des photos des classes et des lettres rédigées par les enfants sont montrées lors de la présentation.

M. Valazza informe que les enseignants-tes ont apprécié le projet et sont favorables à une deuxième édition. Le directeur salue l'initiative de Mme Ndong et l'impact positif du projet sur l'apprentissage des enfants. Mme Ndong le remercie et remercie également la Présidente pour le soutien de la Commune de Montreux.

2. Procès-verbal de la séance du 4 février 2025

2.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

Il est demandé des modifications à la page 5 au 1^{er} paragraphe : il faut modifier le mot uniquement par idéalement « doivent idéalement venir des élèves et non pas uniquement ».

A la page 5, il est demandé par Mme Boubée d'ajouter le mot (principalement), « la problématique se trouve principalement au cycle 2 et 3 » et de mettre « Le projet de 2016 sur le harcèlement ».

2.2. Courriel de Mme Regina Andrade du 27 août 2025

Mme Andrade soulève la question de la double « casquette » de M. Hess et de l'éventuel conflit d'intérêt qui pourrait en découler. Elle mentionne également que les parents d'élèves ont reçu le courrier de M. Hess (voir en annexe). La discussion est ouverte par la Présidente.

M. Büchler relève que l'axe politique de M. Hess est soulevé. Il rappelle que le règlement du CET stipule que le Conseil communal est responsable de l'élection de ses membres, ce qui laisse entendre que le processus est formellement correct. Mme Altieri exprime sa crainte lors des votations au sein du CET. M. Büchler émet deux déclarations d'intérêt qu'il souhaite protocoler au procès-verbal pour garantir la transparence. Il est membre du Conseil d'administration de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) depuis le 21 février 2025 et également directeur des ressources humaines de la Fondation Enfance Emma Couvreur depuis le 15 mars 2025.

Mme Andrade aborde la question de la gestion des conflits d'intérêts dans le cadre du Conseil communal, en soulignant les procédures et les responsabilités des individus et des partis. Elle évoque une procédure autorisant à dénoncer un conflit d'intérêts au Conseil communal pour qu'il soit débattu. La responsabilité première incombe à l' élu concerné de signaler lui-même le conflit d'intérêts et de se récuser spontanément.

M. Büchler précise qu'il faut se récuser au moment du vote. Il insiste sur l'idée que le retrait de la discussion et du vote est l'action concrète à faire en présence d'un conflit d'intérêts. Cela met en lumière la différence entre le débat (où la question peut être soulevée) et l'acte de vote (où la récusation doit être effective).

L'intervention de la Présidente clarifie le rôle et les compétences du CET, tout en expliquant le concept de récusation dans ce contexte. La fonction principale du CET est la discussion, l'échange de points de vue et la collaboration pour le bien des établissements, et non la confrontation systématique. Le CET ne peut pas modifier les décisions d'un conseil de direction. Les pouvoirs de décision du CET sont restreints et concernent uniquement l'octroi des deux demi-journées de congé ainsi que l'utilisation du budget du CET, qui est voté par le Conseil communal. Le CET peut donner des préavis (avis consultatifs), faire le lien avec les délégué-e-s et mettre en place des commissions de travail. Le principe de récusation (retrait d'un membre d'un vote en raison d'un conflit d'intérêts) ne s'applique qu'aux très rares votes décisionnels du CET (les deux demi-journées et les décisions d'utilisation du budget). Le reste de ses activités est consultatif et ne demande pas de récusation.

La plupart des membres cumulent plusieurs casquettes, ce qui est considéré comme un atout pour le Conseil plutôt qu'un problème, car cela apporte davantage de perspectives. Un membre ne peut être ni expulsé ni remplacé par les autres membres. M. Hess n'a pas perdu son statut politique mais est investi d'une fonction temporaire en tant que doyen chargé de direction. Pour l'instant, et en l'absence de M. Légeret, Mme Mauroux représente l'EPSME et non M. Hess.

La Présidente suggère que M. Hess se récuse, c'est-à-dire qu'il se retire volontairement d'un vote qui concernerait la direction afin d'éviter tout conflit d'intérêts ou suspicion de partialité. Les membres n'émettent aucune opposition à cette proposition de récusation facultative de M. Hess en cas de vote sur la direction. La Présidente insiste sur la nécessité de trouver des solutions ensemble et d'agir de manière constructive, sans exclure.

3. Mot des directeurs

3.1. Situation sur la rentrée scolaire

EPSME

L'établissement connaît une croissance significative de ses effectifs (voir PowerPoint en annexe). M. Hess a transmis un courrier de M. Blanc, directeur général de la DGEO, qui désignait les doyens chargés de direction. Actuellement Mme Kern est en arrêt maladie. M. Blanc a demandé aux membres du Conseil de direction s'ils souhaitent reprendre la tâche des doyens, mais tous ont décliné. Pour pallier l'absence de direction, il a été décidé, en concertation avec M. Légeret, de mettre en place une direction bicéphale. Le cahier des charges des doyens est montré.

Le Tribunal fédéral a donné son feu vert à la construction de l'extension scolaire. Les travaux pourront commencer l'été prochain pour 14 nouvelles salles. Depuis plusieurs années, le manque de locaux à l'école de Montreux-Est est un problème majeur. Le projet de construction avait été bloqué par des recours. Actuellement, la pénurie de locaux spéciaux a des conséquences sur les choix pédagogiques. Les informations concernant le calendrier scolaire sont données ainsi que les activités culturelles.

Un récapitulatif des activités et du calendrier annuel sera fourni.

EPSMO

Montreux-Ouest accueille 1218 élèves, répartis dans 66 classes. Ce chiffre est qualifié de stable. Sur les 66 classes, 4 sont des classes d'accueil. L'utilisation des locaux scolaires est considérée comme gérable. La rentrée s'est faite dans un bon état d'esprit. Depuis la rentrée, 7 camps et 4 activités culturelles ont déjà eu lieu. Aucun projet de construction pour l'augmentation de classes à Montreux-Ouest n'est prévu. Cependant, un projet de transformation de l'appartement du concierge en salle de classe à Chailly a été validé par le Conseil communal. M. Valazza rappelle que les deux Etablissements sont confrontés à un problème de manque de salles de sports. Les deux Etablissements espèrent que le projet de construction de salle triple se concrétise. La Présidente informe que le recours concernant ce projet est toujours en cours. Ce projet de construction est toujours bloqué par cette procédure. M. Hess soulève la possibilité d'utiliser la salle du Pierrier pour répondre aux besoins temporaires des Etablissements.

M. Valazza annonce qu'un délégué PSPS a été désigné pour l'Établissement. Pour se qualifier pleinement, il devra suivre un CAS (Certificate of Advanced Studies). En réponse à une question de Mme Altieri, M. Valazza développe les projets prévus pour lutter contre le harcèlement au sein de l'Établissement.

4. Présentation / Informations

4.1. Projets de prévention des groupes PSPS

La liste des projets sera établie par le BCE et remise en annexe au présent procès-verbal.
--

5. Règlement du CET

5.1. Démarche de validation

Le règlement a été élaboré par les deux communes de Montreux et Veytaux et voté par les deux Conseils communaux. Le Canton avait soulevé un problème de conformité car il n'était pas accompagné d'une convention ou d'un contrat administratif. Pour répondre à cette demande, une convention a été établie et signée par les deux communes le 11 juillet 2025. Le Canton a toutefois émis quelques remarques sur cette convention. Le BCE attend actuellement l'avis des juristes (au niveau cantonal et communal) pour statuer sur ces remarques.

La Présidente propose aux membres d'émettre d'éventuelles propositions de modification du règlement d'ici au 31 décembre 2025. Ces propositions seront ensuite examinées en janvier 2026.

6. Divers

6.1. Courriel de Mme Myriam Altieri du 24 août 2025

La Présidente aborde les questions du courriel de Mme Altieri.

1. Discussion à propos de l'Art. 12 du règlement du CET qui dit que le CET doit normalement se réunir trois fois/année.

La Présidente précise que le calendrier discuté se base sur l'année civile, et non sur l'année scolaire. Le nombre minimum de séances a été respecté. La dernière séance prévue a été annulée. M. Richard sera invité à l'apéritif dînatoire qui suivra la prochaine séance, le mercredi 17 décembre 2025.

Tous les membres ayant siégé au cours de la législature seront également invités.

2. Demande de la liste des projets PSPS mis en œuvre au sein des deux établissements durant l'année 2024-2025.

Le Bureau Communal des Ecoles va collecter les listes auprès des Établissements. Ces listes seront remises aux membres du CET dès que possible.

3. Prévention précoce contre le harcèlement

M. Valazza a diffusé plusieurs informations concernant les projets de prévention. Mme Altieri demande si les enfants de 1P à la 5P de Montreux-Est ont bénéficié des projets de prévention. En réponse, la Présidente demande que dans la liste des projets soient inclus les actions de prévention pour les élèves de 1P à 5P et précise que cela doit inclure tous les projets de prévention. M. Hess et M. Légeret, qui sont administratifs, indiquent qu'ils découvrent leurs fonctions respectives. Ils prévoient de rencontrer les délégués PSPS prochainement. Pour l'instant, ils ne disposent d'aucune information précise sur ces projets. La question de Mme Altieri sera examinée lorsque la liste des projets sera transmise. Cela permettra de mettre en discussion sa demande.

4. Idées du Dr Schicker, pédiatre, concernant la problématique du harcèlement scolaire.

La Commune de Montreux n'est pas l'employeur du Dr Schicker, mais le mandate pour assurer le service de santé scolaire. Conformément à son mandat, le Dr Schicker envoie à la Commune une facture accompagnée de son rapport annuel d'activité. Le Dr Schicker n'a pas signalé de points spécifiques à améliorer dans son rapport annuel.

5. Quelle est le nombre de périodes de décharge allouées par chaque établissement scolaire pour le travail sur les projets de prévention au sein de l'Unité PSPS ?

Ces informations ne peuvent pas être divulguées par les établissements.

M. Hess précise que les activités privées des enseignants·tes, même entre collègues, relèvent du contrat de travail et ne peuvent pas être arbitrées par la direction. Ce sont les termes du contrat qui priment y compris pour des questions de décharge.

L'Etat de Vaud est l'employeur des enseignants·tes. M. Valazza précise que les ressources allouées à l'école incluent une petite part aux délégué·e·s PSPS pour leur permettre d'effectuer leur travail. La Présidente souligne que ces délégué·e·s, étant des employé·e·s cantonaux·nales, reçoivent leur mandat et leur cahier des charges directement du Canton et non de la Commune.

6. Pour obtenir un financement cantonal pour des projets PSPS, il a été communiqué lors de la séance du 4 février 2025 qu'il fallait que ça vienne du terrain, à savoir des élèves eux-mêmes. Pour la problématique du harcèlement, on sait que les élèves ne vont pas parler forcément spontanément à leurs enseignants·tes et même à leurs parents. Un sondage anonyme auprès des élèves pourrait-il permettre de débloquer des fonds ?

La Présidente propose à Mme Altieri d'ajouter cette demande à la discussion lors de la prochaine séance. L'idée du sondage pourrait intéresser le CET en fonction de la liste.

7. Concernant les déprédations des toilettes dans l'Etablissement de Montreux-Est, à la page 6 Mme Altieri relève « M. Valazza ajoute qu'il serait intéressant d'avoir l'avis des délégué·e·s de classe ».

Le sondage sur les problèmes au sein de l'EPSMO n'a pas été réalisé, car peu de difficultés ont été signalées. Il indique également que les délégué·e·s n'ont pas encore été contacté·e·s à ce sujet.

6.2. En complément au point 6.1 de Mme Altieri – demande de M. Olivier Müller du 27 août 2025

1. Ces règles d'accès aux sanitaires sont-elles reconduites pour la rentrée ? Est-ce qu'une information sera à nouveau transmise ?

Ces règles sont appliquées pour la rentrée. Les parents des élèves qui étaient en 6P l'année précédente ont été prévenus en amont de la rentrée. Les familles des enfants arrivant en cours d'année seront également informées des nouvelles règles.

2. Est-ce qu'il y a l'intention de pérenniser ces règles d'accès aux sanitaires ? ou autrement dit, jusqu'à quand le « provisoire » dure-t-il ?

La question de la pérennisation sera soumise à la conférence des maîtres sur le bâtiment de Gare 33. M. Hess s'engage à faire un retour lors de la séance suivante.

3. Qu'en est-il à EPSMO ?

M. Valazza confirme que, dans l'ensemble, la situation est plutôt bonne au sein de l'EPSMO.

6.3. Règles de Vie - courriel de M. Olivier Müller du 27 août 2025

1. Pourquoi la signature de ce document est-elle demandée ?

M. Hess clarifie le rôle de la signature dans les communications scolaires. Il explique qu'elle n'a pas pour but de valider un accord, mais simplement d'attester que la personne a pris connaissance du document. L'objectif est que les informations transmises par l'école soient connues de tous. Chaque établissement a intérêt à ce que la communication soit claire et que le destinataire comprenne le « sens cognitif » du message.

2. et 3. Il y a des petites différences entre les règles de vie et le règlement (par exemple tenue vestimentaire, ou jeux dangereux – interdiction de lancer les boules de neige !) – les règles de vie ne devraient pas s'écarter du règlement. Comment fait l'EPSMO ?

Une discussion a lieu concernant le règlement scolaire, perçu par certains comme trop restrictif, notamment sur la question des téléphones portables. Les écoles ont défendu la nécessité de ces règles pour assurer la sécurité de tous. M. Müller demande si la pratique de la signature des règlements par les élèves et leurs représentants·tes légaux·les se fait dans l'ensemble des écoles vaudoises. M. Büchler juge intéressant de demander la signature des deux parties dans le but de responsabiliser les élèves. Il souligne que cet acte peut renforcer la prise de conscience des règles et des responsabilités qui en découlent.

Selon la Présidente, le service des domaines et bâtiments, sport (DBS) est en réflexion concernant la rénovation des cours d'écoles, mais n'a pas encore de préavis à présenter. Un postulat a été déposé au Conseil

communal demandant de revoir et d'améliorer toutes les cours. La réponse de DBS n'a pas satisfait les membres qui la jugent insuffisante.

Mme Altieri soulève la question de l'état de la cour à Clarens-Gare et de la possibilité d'un couvert. La Présidente indique qu'une proposition avait été faite, mais cela a été refusé, tant par les enseignants·tes que par le Conseil communal. Un projet de couvert au collège de Chailly est en cours.

Mme Boubée rapporte que, grâce aux stores fermés, la température a pu être maintenue à 32 degrés, au lieu de 38. Bien que cela représente une légère amélioration, les conditions restent difficilement supportables pour les enfants. La Présidente spécifie que les stores ne sont pas remboursés par l'assurance en cas de dégâts. La situation est jugée intenable pour les élèves et met en évidence la difficulté des écoles à garantir des conditions d'apprentissage adéquates pendant les périodes de forte chaleur.

M. Molinari salue le travail effectué par MM. Légeret et Hess au sein de l'Etablissement de Montreux-Est. Il déplore l'absence de « capitaine » à la tête de cet Etablissement, affirmant qu'un directeur de la qualité de M. Valazza permettrait de retrouver une sérénité et de régler les problèmes majeurs. La Commune de Montreux déplore également cette situation, car elle affecte la stabilité de l'Etablissement.

La Présidente souligne que la nomination des directeurs·trices relève du Conseil d'Etat, agissant sur proposition de la DGEO. Suite à la demande de Mme Sutter, M. Hess rappelle que le CET n'est pas compétent pour nommer un·e directeur·trice ou influencer la gestion des congés maladies, comme celui de Mme Kern.

Mme Chevalley partage une expérience positive au sujet de la rentrée scolaire de sa fille à l'EPSME. Elle a témoigné que la communication des informations et des renseignements a été efficace. Elle a également salué la qualité des contacts avec les professeurs·res et les doyens·nes, soulignant qu'il s'agissait de sa meilleure rentrée scolaire.

M. Désilets rappelle l'engagement de tous les professionnels·les scolaires à maintenir la sécurité dans les cours de récréation, en veillant aux situations de conflits et d'accidents. Il aborde également le problème du harcèlement, qu'il qualifie de « grand mal invisible ». Il souligne l'importance d'une vigilance constante pour identifier et traiter les situations de harcèlement, qui peuvent être difficiles à repérer.

Mme Andrade exprime sa frustration concernant la perception des questions posées par le quart parents. Selon elle, ces questions étaient fréquemment mal perçues, voire jugées négativement, alors qu'elles étaient motivées par un simple désir de comprendre le fonctionnement des choses. Elle souligne que le quart parents avait le sentiment que leurs interrogations n'étaient pas reçues avec la bonne intention, ce qui a créé des malentendus. Elle fait part de ses regrets face aux tensions qui ont pu émerger au cours de la législature, affectant le climat des échanges.

Pour clore la séance, la Présidente lance une réflexion auprès des membres sur la possibilité de mener une action positive au cours de l'année à venir. Cette initiative vise à renforcer la cohésion du CET et à enrichir la vie des établissements scolaires.

7. Calendrier 2025

La prochaine séance a lieu à la Maison de Quartier Jaman 8 le :

- mercredi 17 décembre 2025 à 18h30, suivie d'un apéritif dînatoire

Annexes : - Présentation du projet « Correspondance » de l'Association Méfiant
- Courriel de Mme Regina Andrade du 27 août 2025
- Courrier à tous les parents de M. Blanc, directeur général de la DGEO
- Présentation de l'EPSME
- Courriel de Mme Myriam Altieri du 24 août 2025
- Courriel de M. Olivier Müller du 27 août 2025
- Listes des activités EPSMO et EPSME

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET
- La Municipalité pour information
- Suite à la validation par le CET sur le site internet communal

A person wearing a blue and white vertically striped long-sleeved shirt is playing a large, round, ornately decorated drum. The drum has a dark, possibly leather, head and a body decorated with colorful, intricate patterns in red, green, blue, and yellow. The person's hands are positioned to play the drum, with one hand near the top and the other near the bottom. The background is slightly blurred, showing other people and more drums, suggesting a cultural or musical event. The overall tone is warm and cultural.

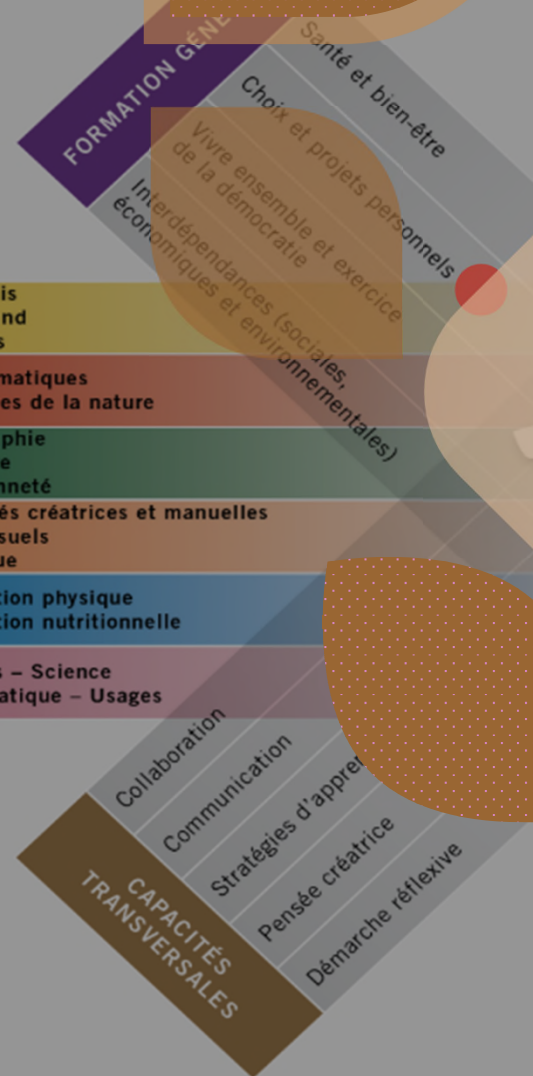
Projet de Correspondance entre les élèves du Cameroun et de l'EPS Montreux- Ouest (212 enfants)

Projet Clarens gare

Un projet en adéquation avec le PER (Plan d'Etude Romand)

- Domaines Disciplinaires: L1 11-12 - Lire et écrire des textes d'usage familial et scolaire et s'appropriier le système de la langue écrite
- Capacités Transversales: Collaboration

DOMAINES DISCIPLINAIRES	Langues	Français Allemand Anglais
	Mathématiques et sciences de la nature	Mathématiques Sciences de la nature
	Sciences humaines et sociales	Géographie Histoire Citoyenneté
	Arts	Activités créatrices et manuelles Arts visuels Musique
	Corps et mouvement	Éducation physique Éducation nutritionnelle
	Éducation numérique	Médias – Science informatique – Usages



Consignes aux élèves

Comment fêtes-tu Pâques ? La vie au Cameroun, la culture.

Écrire une lettre amicale en 3 paragraphes :

Se présenter.

Expliquer, avec vos mots, quelles sont les traditions de Pâques en Suisse.

Poser une ou deux questions à ton correspondant.

Cher Célestin,

Je m'appelle Maxime j'ai 10 ans je suis d'origine camerounaise, mais je vis en Suisse. Je fais du basket j'aime les beignets. Pour Pâques on décore les œufs. Les magasins vendent des œufs en chocolat et de... en chocolats. Les deux sont décorés. On fait... aux œufs.

quoi pour Pâques et à l'

L'Association Méfant et le Projet

Fondée en 2012, Association Montreusienne

Mission: Aider et Accompagner les mineurs et les jeunes mères dans leur quotidien, sur les aspects sanitaires et sociaux éducatifs au Cameroun.

Projet: Porteur du projet, financement et organisationnels en Suisse et au Cameroun.



Les correspondances (2023-2025)

- Un membre de l'association Méfiant s'est rendu au Cameroun pour remettre les lettres et il est remontée avec les autres
- Le nombre d'enfants impliqués : 212 élèves, âgés de 9 à 12 ans.

Le littoral est la région des peuples Sawa et le plat le plus répandu est le Ndole (famille des ...)
Le Ndole est un plat long à cuisiner, et se prépare à base de légumes cuits dans une pâte d'arachide, avec des crevettes et de la ...



L'Ouest

Le Nkui est un plat traditionnel de la région de l'Ouest Cameroun.

L'Ouest du Cameroun est la région des Bamilekés. L'un des plats typiques chez les Bamilekés est le Nkui. C'est une sauce gluante issue d'une écorce du même nom qui est très souvent cuisinée lors de la naissance d'un enfant.

Ce plat est assaisonné avec plusieurs condiments et s'accompagne du Couscous de maïs et des légumes frits.



Ecole du Cameroun/ EPS Montreux-Ouest

- Cameroun : collaboration avec deux écoles bilingues au Cameroun. Chaque classe compte entre 30 et 40 élèves.
- Suisse : collaboration EPS Montreux Ouest (7e et 8e), avec environ 18 élèves par classe.







Merci

Dessin tout autour de
la feuille libre

Dessin libre

Cher ...

Je m'appelle ...

En avril, en Suisse on fête Pâques....

Et toi

Signature

Dessin libre

Dessin libre

**CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux**

Courriel de Mme Regina Andrade du 27 août 2025

Chère Madame Rossetti,

Je vous remercie pour votre envoi de l'Ordre du jour et de toutes les pièces jointes y afférentes.

J'ai néanmoins une remarque qui, à mon sens, doit être traitée avant la tenue du prochain conseil, à savoir :

L'EPSME a transmis aux élèves une circulaire indiquant que Madame Kern est actuellement indisponible pour une durée indéterminée et qu'elle est remplacée par deux membres du conseil de direction, à savoir MM Légeret et Hess.

Lorsque Monsieur Yannick Hess est devenu doyen auprès de Montreux-Est, Monsieur Müller avait déjà soulevé la question du conflit d'intérêts de Monsieur Hess qui siège au sein du CET en qualité de membre du Conseil communal. Ce conflit d'intérêts, de mémoire, a été jugé abstrait dès lors que les représentants de Montreux-Est au sein du CET n'avaient pas changé et il était « simple » doyen administratif.

Ce nonobstant, Madame Kern a été remplacée et/ou secondée pendant les CET de l'année 2024-2025 par Monsieur Hess à plusieurs reprises, soit parce qu'elle était absente, soit parce qu'elle n'avait pas la réponse aux questions qui lui étaient posées et que c'était Monsieur Hess qui répondait à sa place. Ce qui montre que l'appréciation qui a été faite sur cette question du conflit d'intérêts, sur interpellation de Monsieur Müller, a pêché par excès de confiance quant au fait que le conflit abstrait ne deviendrait pas concret.

Or, pour cette année scolaire, le poste officiel de Monsieur Hess en qualité de co-remplaçant de Madame Kern avec son collègue, Monsieur Légeret, le rend inéligible au siège qu'il occupe au sein du CET en qualité de conseiller communal dès lors qu'il est co-directeur *ad interim* de l'établissement scolaire de Montreux-Est. Le conflit d'intérêts est cette fois-ci patent. Monsieur Hess ne peut pas faire partie du quart représentant les autorités communales tout en étant officiellement co-représentant officiel de l'EPSME, désigné par le canton.

Il me semble donc qu'il doit être remplacé avant le 17 septembre prochain par le vident-ensuite du quart qu'il a représenté jusqu'au 30 juin écoulé.

Juridiquement, si l'EPSME devient provisoirement bicéphale, seul un de ses représentants peut siéger au CET en qualité de directeur. Faire siéger Monsieur Légeret pour maintenir Monsieur Hess ne guérira pas le vice de conflit d'intérêts concret car on voit mal Monsieur Hess contredire son collègue Légeret avec qui il forme précisément une direction bicéphale *ad interim*.

Au plaisir de vous retrouver le 17,

Cordialement,

Regina Andrade

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne***Aux parents des élèves de l'Etablissement
primaire et secondaire de Montreux-Est***

Réf. CBC/DSR

Lausanne, le 18 août 2025

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Par ce courrier, nous vous informons que Madame Sandrine Kern, directrice de l'établissement primaire et secondaire de Montreux-Est, est absente pour une durée indéterminée.

Pour assurer la continuité de la direction, Messieurs Didier Légeret et Yanick Hess ont été désignés comme Doyens chargés de direction. Ils assumeront conjointement la responsabilité de la conduite de l'établissement, avec le soutien de l'ensemble du conseil de direction et du secrétariat. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement.

Soyez assurés que tout est mis en œuvre pour garantir le bon fonctionnement de l'école et accompagner vos enfants dans les meilleures conditions.

Nous vous souhaitons, à vous et à vos enfants une excellente rentrée scolaire et vous adressons, Madame, Monsieur, chers parents, nos cordiales salutations.


Cédric Blanc
Directeur général**Copie**

- Commune de Montreux
- Direction, secrétariat et corps enseignant de l'établissement de Montreux-Est



Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est



Conseil d'Etablissement

17 septembre 2025



Des nouvelles de la rentrée...

EPS Montreux-Est

EPSME – quelques chiffres 25-26



1436 élèves
(1253 en 2021)



79 classes
(68 en 2021)



172 enseignants et
assistantes à l'intégration
(146 en 2021)



1 apprentie – 4 secrétaires
– 6 doyens

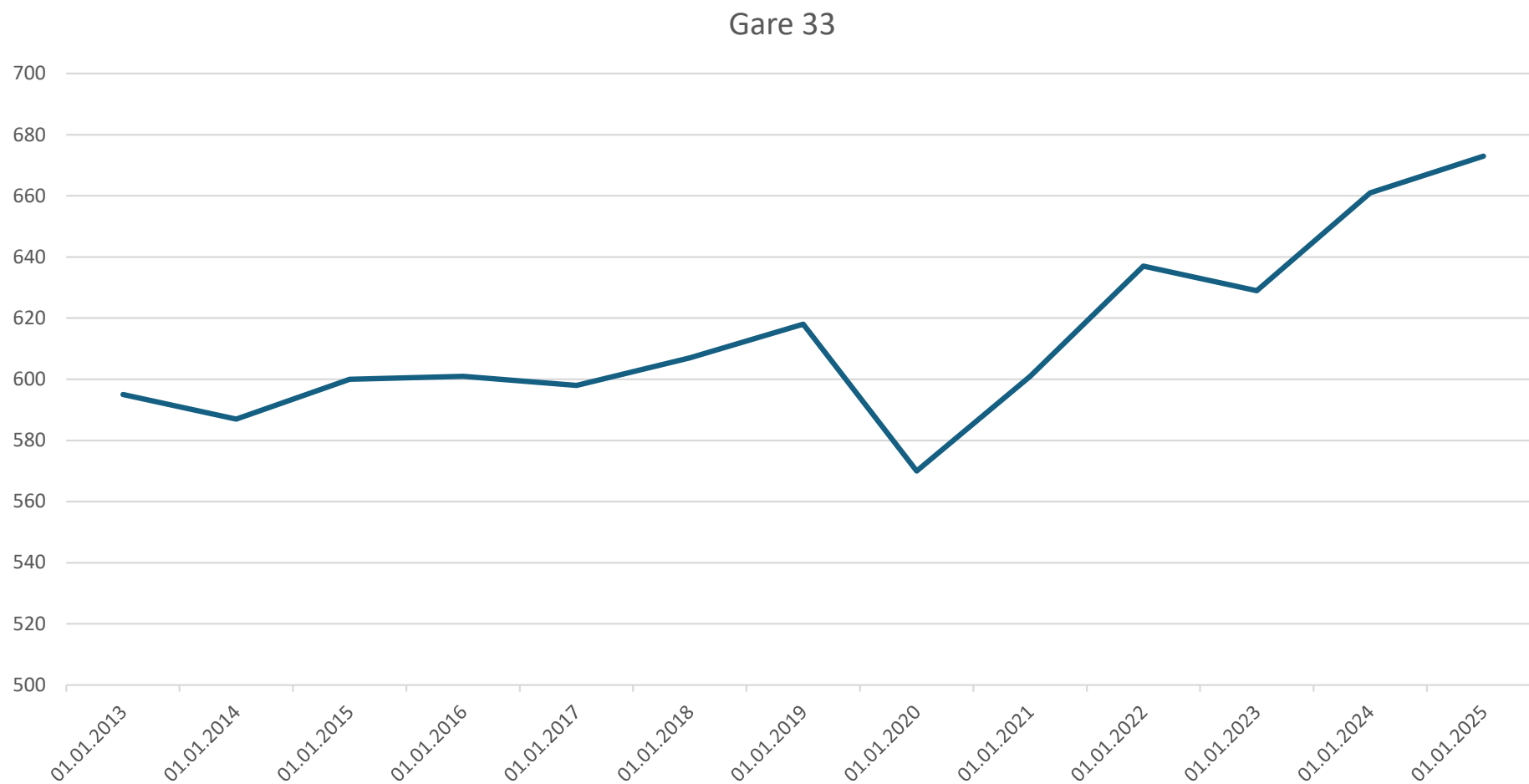


8 sites



2 constructions planifiées

Evolution effectif élèves bâtiment gare 33 EPSME



Organisation DIRECTION - pédagogie

Isabelle Keller	Anne Jung	Yolande Brandt	Jonas Duboux
DIRECTION CYCLE 1	DIRECTION CYCLE 2	DIRECTION CYCLE 3	DIRECTION SANCTIONS
ECR 4P	ECR 6P-8P	Enseignement consolidé, appuis	Examens 11 ^e
Suivi des élèves	Suivi des élèves	Suivi des élèves	Prévention
CIF	CIF-CIA	CIF-CIA-CIANG	Sanctions
Assistantes à l'intégration	Classes d'accueil Cycle 2	Mesures post-obligatoires	Classe d'accueil 9-11S
Classes CRPS	Appuis 7P-8P		JOM
	Groupe HPI		AMP

DIRECTION - administration

Didier Légeret (tous les jours)	Yanick Hess (mardi et vendredi)
DIRECTION RH	DIRECTION COMMUNE / CANTON
Remplacements de dernière minute	Remplacements prévus (+15 jours)
Remplacements prévus (-> 15 jours)	Lien EPH et culture
Accès informatiques admin	Modifications d'horaire
Responsable NEO / TeamUp	Responsable PAREO
Horaires 1P-6P	Horaires 7P-11S
Décompte périodes occasionnelles	Décompte périodes occasionnelles
Bâtiments	Planification générale

Destruction de Gare 28

Pour mémoire...



Construction de l'extension

Pour mémoire...



Calendrier

- Course d'école 9S-10S: 30 septembre
- Wiesbaden: échange linguistique du 13 au 19 septembre
- Swiss Skills : 19 septembre (9S)
- Cross (7P à 11S) : jeudi 25 septembre  *Report possible au 2 octobre*
- JOM : 13 novembre (7P-8P-9S)
- Salon des métiers: 18 au 23 novembre (10S)
- Événements culturels en décembre (concert/cinéma)
- Salon MINT: 23 février au 1er mars (7P)
- Voyage d'étude 11S : 21 au 24 avril (4 jours maximum)

Merci et bonne fin de soirée!



**CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux**

Courriel de Mme Myriam Altieri du 24 août 2025

Bonjour,

Voici les points que je souhaiterais ajouter à l'ordre du jour :

1) Discussion à propos de l'Art.12 du règlement du CET qui dit que nous devons normalement nous réunir trois fois/année.

Ceci n'a pas été respecté durant l'année scolaire 2024-2025. Le quart parents admet en partie sa responsabilité de n'avoir pas reporté explicitement les points en cours à l'ordre du jour suivant, ce qui laissait penser qu'il n'y avait aucun sujet à traiter. Il est tout de même malheureux que la dernière séance de M. Albert Richard ait été annulée sans pouvoir le remercier (il nous lit en copie, puisqu'il est cité dans mon courriel, même s'il ne peut plus faire partie du CET à présent). Nous aurions également souhaité connaître le nom de son remplaçant avant l'été, afin de nous coordonner avec lui. Nous espérons que vous l'avez convoqué pour la séance du 17 septembre 2025 et qu'il aura également accès à l'ordre du jour ? Est-ce que nous pourrions avoir son nom et ses coordonnées avant la séance le plus rapidement possible ?

2) Pourrions-nous avoir la liste des projets PSPS mis en oeuvre au sein des deux établissements durant l'année scolaire 2024-2025 ? Quels sont ceux qui sont en lien avec la problématique du harcèlement scolaire (thème qui préoccupe le plus les parents) ?

Pour l'Etablissement scolaire de Montreux-Ouest, un tableau a déjà été fourni et apparaît dans le PV de la séance du mardi 4 février 2025. Néanmoins, il n'est pas spécifié durant quelles années scolaires les actions ont été mises en place. Personnellement, durant l'année scolaire 2024-2025 pour mon fils en 6P j'ai eu connaissance que du projet "Vers le Pacifique" et du spectacle "Simon la Gadouille" (qui n'apparaît pas dans le tableau).

3) Prévention précoce contre le harcèlement

De la 1P à la 5P, mon fils n'a jamais bénéficié d'une intervention en lien avec le harcèlement à Montreux-Ouest. Je laisserai les parents de Montreux-Est faire part de leurs expériences à ce sujet. A la page 5 du dernier PV, il est écrit "La Présidente propose qu'un projet de prévention précoce mis en place dans les établissements soit présenté au CET lors d'une prochaine séance." Quand cela va-t-il être présenté ? La dernière séance a été annulée et maintenant j'ai appris que la directrice était absente.

4) Idées du Dr Schicker, pédiatre, concernant la problématique du harcèlement scolaire.

Lors de mon dernier contact avec le Dr Schicker datant du 14 avril 2025, il m'a dit qu'il n'avait toujours pas été sollicité pour une collaboration, alors qu'il est écrit à la page 4 du dernier PV "Ses idées seront transmises à la référente de Montreux-Est". La référente titulaire est en congé maternité, mais il semble que personne ne l'ait remplacée. Par ailleurs, il m'a signalé qu'il envoyait chaque année un rapport à la Commune de Montreux (qui est son employeur en ce qui concerne les Unités PSPS) pour effectuer un retour. La Commune est donc au courant, tout comme moi, des obstacles de collaboration. A quelle date les rapports sont-ils fournis (début ou fin d'année scolaire) ? Est-ce que ces rapports peuvent être mis à disposition des membres du CET pour discussion ou sont-ils confidentiels ? S'ils ne peuvent pas être mis à disposition, est-ce que la commune a des commentaires à faire concernant ces rapports ? Est-ce que la commune est satisfaite de comment son argent est utilisé ou est-ce qu'il y aurait des choses à améliorer ?

. / .

5) Quelle est le nombre de périodes de décharge allouées par chaque établissement scolaire pour le travail sur les projets de prévention au sein de l'Unité PSPS ?

Il semble que le manque d'engagement de certains enseignants pourrait être lié au peu de temps à disposition pour travailler sur ces projets.

6) Pour obtenir un financement cantonal pour des projets PSPS, il a été donné comme information lors de la séance du 4 février 2025 qu'il fallait que ça vienne du terrain, à savoir des élèves eux-mêmes. Pour la problématique du harcèlement, on sait que les élèves ne vont pas parler forcément spontanément à leurs enseignants et même à leurs parents. Je me demandais si un sondage anonyme auprès des élèves pouvait permettre de débloquent des fonds ? Etant donné qu'il ne me reste qu'une année scolaire au sein du CET (je ne vais pas me représenter pour la prochaine législature), je ne vais pas moi-même réaliser ce sondage, mais c'est une idée que je lance.

7) Concernant les déprédations des toilettes dans l'Etablissement de Montreux-Est, à la page 6 je relève "M. Valazza ajoute qu'il serait intéressant d'avoir l'avis des délégués de classe.". Est-ce que leur avis a été demandé ?

Meilleures salutations.

Myriam Altieri

**CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux**

Courriel de M. Olivier Müller du 27 août 2025

Bonjour et merci pour l'ordre du jour modifié.

Pour ma part, je souhaiterais aussi apporter les deux points suivants :

6.2 - en complément au point 6.1 de Mme Altieri :

Nous avons reçu le 3 juin l'information concernant la préservation des sanitaires (courrier ci-joint). Il s'agit de règles d'accès aux sanitaires.

Questions :

1) ces règles sont-elles reconduites pour la rentrée ? Est-ce qu'une information sera à nouveau transmise ?

2) Est-ce qu'il y a l'intention de pérenniser ces règles ? ou autrement dit, jusqu'à quand le "provisoire" dure-t-il ?

=> Si c'est pérennisé, il s'agit d'une modification du règlement interne de l'établissement du 24 août 2020 (ci-joint) et le CET doit donner son préavis et la DGEO doit ratifier (art. 18 let. d du règlement du CET)

3) Qu'en est-il à EPSMO ?

6.3 - Règles de vies (ci-jointes)

Il est demandé à l'élève et son représentant légal de signer ces règles de vie distribuées la première semaine de la rentrée. Pour le cas de mon fils, aucun moment n'a été pris pour parcourir le document, l'expliquer aux élèves. On lui a juste dit de signer et voilà. Par ailleurs, la formulation de ces règles de vie est très juridique (normal, cela reprend en grande partie le règlement interne) et sont probablement peu compréhensibles pour une part importante des élèves et surtout des parents d'élèves.

Questions :

1) Pourquoi est-il demandé de signer ce document ?

En particulier concernant le représentant légal, cela n'est pas obligatoire de signer et je trouve la démarche maladroite et crispante. Ne ferait-on pas mieux de prendre 30 minutes en classe pour expliquer ce règlement aux élèves ?

2) Il y a des petites différences entre les règles de vie et le règlement (par exemple tenue vestimentaire, ou jeux dangereux - interdiction de lancer des boules de neige !) - les règles de vie ne devraient pas s'écarter du règlement.

3) Comment fait l'EPSMO ?

Au plaisir d'être le 17 septembre,

Meilleures salutations,

Olivier Müller

Réf. : MT

Montreux, le 3 juin 2025

Préservation des sanitaires du site scolaire de Gare 33

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Si les mesures mises en place précédemment ont permis des améliorations notables, la situation concernant l'état des sanitaires reste préoccupante et nécessite que nous poursuivions ensemble nos efforts. Nous vous remercions d'ores et déjà très sincèrement pour votre soutien.

Comme vous le savez, plusieurs toilettes du bâtiment Gare 33 ont dû être temporairement fermées à la suite de dégradations constatées durant les heures de cours. Ces incidents, bien que limités, affectent malheureusement le confort de l'ensemble des élèves et le bon fonctionnement de l'établissement.

Désireux d'offrir un environnement agréable et fonctionnel à tous, l'équipe pédagogique a élaboré un dispositif entré en vigueur le 6 janvier 2025 :

Règles d'accès aux sanitaires :

- **Pendant les intercoures :**
 - Les élèves pourront se rendre aux toilettes durant ces courtes périodes de transition
 - Ils devront toutefois veiller à ne pas être en retard au cours suivant
- **Pendant les récréations :**
 - Les élèves pourront se rendre aux toilettes avec l'accord du surveillant
 - Une régulation des flux sera organisée pour éviter les regroupements
- **Pendant les heures de cours :**
 - Une sortie aux toilettes par demi-journée sera autorisée pour chaque élève
 - L'élève devra présenter son agenda à l'enseignant pour obtenir cette autorisation
 - Chaque sortie sera consignée dans l'agenda sur la page de gauche, avec l'heure précise de départ et de retour
 - En l'absence de l'agenda, aucune sortie ne pourra être accordée durant les cours.

Ces mesures visent à responsabiliser les élèves tout en leur garantissant l'accès à des installations sanitaires propres et bien entretenues. Elles permettent également une meilleure surveillance des espaces communs et une limitation des sorties injustifiées pendant les temps d'apprentissage.

Pour les enfants présentant des besoins médicaux spécifiques nécessitant des accès plus fréquents aux toilettes, nous vous invitons à prendre contact avec l'infirmière scolaire et le maître de classe afin de pouvoir mettre en place un accompagnement personnalisé.

Nous comptons sur votre précieux soutien pour échanger avec vos enfants sur l'importance du respect des espaces communs et du travail effectué quotidiennement par les équipes de conciergerie. Ensemble, nous pourrons offrir à nos élèves un cadre scolaire propice aux apprentissages et au bien-être de tous.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes et vous adressons, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations les meilleures.

Pour le Conseil de Direction
de Montreux-Est

Copies

- *Mme Dossin, Bureau Communal des Ecoles*
- *M. Smith, chef de service SFJ*
- *M. Sentinelli, chef de service DBS*
- *Mme Cairovic, responsable des concierges*

Etablissement primaire et secondaire
de **Montreux-Est**, site de Gare 33

Règles de vie

ANNÉE SCOLAIRE 2025/26



BÂTIMENTS, PÉRIMÈTRE SCOLAIRE ET PRÉAUX

Toutes les
infractions aux
Règles de vie
peuvent être
sanctionnées.

Vandalisme

L'élève respecte et prend soin des locaux, du mobilier et du matériel mis à sa disposition. **Il est responsable des dégâts qu'il cause intentionnellement ou par négligence.** Les halls, les couloirs et les lieux de récréation sont maintenus propres.

Sortie du périmètre scolaire

Sans autorisation du secrétariat, de la direction ou d'un enseignant, l'élève ne quitte pas le périmètre scolaire pendant le temps scolaire. Pendant les récréations, l'élève se tient dans les zones des préaux qui lui sont attribuées.

Accès aux bâtiments scolaires

L'accès aux bâtiments durant les heures scolaires est interdit à toute personne non autorisée sans l'accord de la direction ou d'un enseignant. **Seul le secrétariat** est ouvert au public selon l'horaire en vigueur. L'élève entre dans les bâtiments par les portes des préaux uniquement.

Déplacements

À l'intérieur des bâtiments et dans le périmètre scolaire, les élèves se déplacent **dans le calme**. Les bicyclettes, vélomoteurs et scooters sont laissés au parc prévu à cet effet.

Les trottinettes, skateboards, etc. sont laissés au parc à vélos ou déposés dans le casier.

Interdiction d'utiliser les engins à roues dans tout le périmètre scolaire de 7h30 à 17h.

Tenue vestimentaire

L'élève doit avoir une tenue vestimentaire décente et non provocatrice. **Les couvre-chefs** (casquettes, bonnets, capuches) sont retirés avant d'entrer dans les bâtiments scolaires.

Jeux dangereux

Il est interdit de lancer des projectiles (boules de neige y compris) ou de pratiquer une quelconque activité dangereuse dans le périmètre scolaire.

Toilettes

Les toilettes ne sont pas un lieu de rendez-vous ou de discussion en groupe. **Elles doivent rester propres** et rien ne doit y être jeté.

Pendant les cours, l'utilisation des toilettes est soumise à l'autorisation de l'enseignant.

DÉBUT ET FIN DES COURS

Les élèves attendent la première sonnerie pour entrer dans le bâtiment. L'élève commençant en deuxième période rejoint calmement sa salle, à la première sonnerie. **C'est l'enseignant** qui décide du moment de la fin de la leçon.

À la fin de sa journée, l'élève quitte immédiatement le périmètre scolaire dans le calme.





PERSONNES RESSOURCES

• Médiation •

CORINNE CHAMBOVEY

077 448 42 07

HERVÉ RAMIASA

076 332 43 87

MARTIAL CHERIX

079 590 17 62

• Infirmière scolaire •

INÈS ZORZI

021 557 17 76

• Psychologue scolaire •

DELPHINE WULLYAMOZ

021 557 17 75

• Conseillère école-famille •

SANDRINE MONIS

079 138 72 14

COMPOTEMENTS À RESPECTER

Actes de violence Incivilités

Chacun a le droit au respect et à la protection contre toute forme de violence ou de discrimination.

Tout acte de violence ou toute forme d'incivilité envers un autre élève ou un adulte est totalement interdit et sera sanctionné.

Aucun acte de violence physique, verbale ou psychologique à caractère raciste, sexiste, homophobe ou se rapportant à l'apparence physique, à l'identité du genre, à l'appartenance sociale, religieuse, ethnique ou à tout autre critère ne sera toléré.

Objets dangereux

L'élève n'apporte aucun objet dangereux ou perturbateur à l'école. Tout objet dangereux ou susceptible de perturber les cours est confisqué. Il sera récupéré au secrétariat par un représentant légal dès le lendemain. L'école se réserve le droit de poursuites juridiques.

Consommation de produits illicites

La détention ou la consommation d'alcool et autres boissons nocives pour la santé, de cigarette, de drogue ou de toute substance assimilée est totalement proscrite dans le périmètre scolaire et lors de toute activité (sortie, camp, voyage d'études, etc.) proposée dans le cadre de l'école.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES PERSONNELS (AEP ET TÉLÉPHONES PORTABLES) ET MITIC

AEP et téléphones portables

Dans le périmètre scolaire, de 7h30 à 17h00, les AEP et téléphones portables sont éteints et rangés dans les sacs ou les casiers. Ils ne sont ni vus ni entendus, et peuvent être confisqués. Leur utilisation est interdite durant le temps scolaire, y compris pendant les pauses, les interclasses et les récréations. Dans certains cas particuliers, l'enseignant peut autoriser leur utilisation à des fins pédagogiques. Les AEP et téléphones portables sont autorisés durant la pause de midi uniquement dans le restaurant scolaire.

MITIC

Les MITIC sont des outils de travail utilisés à des fins pédagogiques. L'élève respecte les consignes de l'enseignant. Il n'est pas autorisé à naviguer librement de sa propre initiative; la consultation des sites est soumise à autorisation de l'enseignant. Filmer ou prendre en photo une personne sans son accord est interdit.

La diffusion de textes et d'images portant atteinte à autrui peut être poursuivie pénalement.



L'élève est naturellement soumis à toutes les règles usuelles et nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement scolaire ainsi qu'à l'entier du règlement interne. En cas de manquement à ses obligations, il peut être sanctionné.

NOM DE L'ÉLÈVE

PRÉNOM DE L'ÉLÈVE

CLASSE

ÉLÈVE

REPRÉSENTANT LÉGAL

DATE

SIGNER CI-DESSUS

SIGNER CI-DESSUS

EPSMO, activités prévues en 2025-26

Nom	Degré	Durée	Domaine de prévention
Prévention police	1 et 2	2h	Prévention traversée de la route
Prévention "PAM"	3	1h30	Prévention accidents par morsure de chiens
Semaine du Goût	3	1h30	Prévention nutrition
Prévention police	3	45 min	Prévention chemin de l'école
Prévention police	4	45 min	Prévention "merle Blanc" sécurité routière
Projet "Vers le Pacifique"	1 à 6	Animations en classe	Prévention des conflits et sur le vivre ensemble
Déjeuners en classe	1 à 6	Animations en classe	Prévention nutrition
Prévention police	5	45 min	Prévention trottinette
Prévention police	6	45 min	Prévention familles des signaux et priorités
Prévention transports	6	2h	Prévention transports publics
Jardin de circulation	7	2h	Prévention pratique circulation
Collaboration	7	2h, soirée lors du camp	Prévention vivre-ensemble
Différences ou estime de soi (à choix)	7	1h30	Prévention vivre-ensemble
Spectacle Caméléon	8	1h30	Prévention vivre-ensemble et cyber-harcèlement
Prévention police	8	1h30	Prévention médias numériques, délits et incivilités
Prévention premiers secours	8	1h30	Premier secours
Prévention police	9	45 min	Prévention véhicules électriques
Sortir ensemble et se respecter (1)*	9	1h30	Prévention estime de soi et vivre-ensemble
Sortir ensemble et se respecter (2)	10	1h30	Prévention sur les relations amoureuses
Prévention police	10	45 min	Prévention conséquences d'un accident
Prévention ACCTS*	11	1h30	Prévention dépendances
Prévention police	11	45 min	Prévention cybercriminalité
Profa	3, 6, 8, 10 et 11	1h30	Prévention sexualité

*= projet en construction

Activités favorisant la cohésion

Bal des élèves	7 à 12	Soirée	Cohésion sociale et climat scolaire
Animations récréations avant Noël	divers collèges	Récréation de l'Avent	Cohésion sociale et climat scolaire
Chasse aux œufs et lectures de contes	délégués chez les plus petits	Pâques	Cohésion sociale et climat scolaire
Thé et collation de Noël	divers collèges	Récréation semaine de Noël	Cohésion sociale et climat scolaire
Concerts des chœurs de l'établissement	divers collèges		Cohésion sociale et climat scolaire
Cross du Pacifique	1 à 6	Juin	Cohésion sociale et climat scolaire

Nom	Degré	Durée	Domaine de prévention
Activités sportives et camps			
Animation EPH	3	1h	Sport
Camp multisports Leysin	3	Semaine	Sport
Camp multisports Leysin	4	Semaine	Sport
AMS balle brûlée	5	Après-midi	Sport
Animation EPH	5	1h	Sport
Matinée sportive natation	6	matin	Sport
Matinée sportive athlétisme	6	matin	Sport
Camp de ski	6	Semaine	Sport
Animation EPH	6	1h	Sport
AMS raquettes	7	Après-midi	Sport
AMS ballon derrière la ligne	7	Après-midi	Sport
Camp multisports Leysin	7	Semaine	Sport
AMS Handball	8	Après-midi	Sport
AMS Unihockey	8	Après-midi	Sport
AMS athlétisme	8	Après-midi	Sport
Camp de ski	8	Semaine	Sport
Camp de ski	8	Semaine	Sport
AMS foot	9	Après-midi	Sport
AMS biathlon	9	Après-midi	Sport
AMS pétanque-paddle	9	Après-midi	Sport
Camp Fiesch	9VG	Semaine	Sport
Camp de ski	9VP	Semaine	Sport
AMS Orientation	10	Après-midi	Sport
AMS golf	10	Après-midi	Sport
Camp de ski	10VG	Semaine	Sport
Echange Wiesbaden	10VP	Semaine	Pratique de la langue et culture
AMS tennis-escalade-ping-pong	11	Après-midi	Sport
AMS Volleyball	11	Après-midi	Sport
AMS Tchoukball	11	Après-midi	Sport
Camp multisports Leysin	ACC/S	Semaine	Sport

Nom	Degré	Durée	Domaine de prévention
Approche du monde professionnel			
JOM	7	Journée	Sortie pédagogique
JOM	8	Journée	Sortie pédagogique
JOM	9	Journée	Sortie pédagogique
SwissSkills	9	Journée	Sortie pédagogique
Semaine d'immersion professionnelle	10	Semaine ou 3 jours	Sortie pédagogique
Salon des métiers	10	Après-midi	Sortie pédagogique
Prohylaxie dentaire et médicale			
Dentiste	1 à 12	1h	Prophylaxie
Vaccination	3 à 9	1h	Prophylaxie
Visite médicale	ACC/S	1h30	Prophylaxie
Activités culturelles			
Musée-spectacle-exposition-concert...	1 à 12	1 activité minimum par degré	Sensibilisation culturelle

A l'attention du Conseil d'Etablissement

Liste des actions de prévention à Montreux Est, 2025

- Fondation AACTS (Addiction, Action Communautaire, Travail Social)
Interventions dans nos classes de 9VG et 10H au mois d'avril et mai. Elle propose une prévention universelle basée sur le plaisir et les risques. Face aux comportements à risque des élèves, sur le lieu même de l'école parfois (consommation de puffs par exemple). À cette occasion, les élèves débattent et échangent autour des notions comme « addiction », « addict », « plaisir », « risque » et collaborent en petits groupes afin de créer une « échelle des risques » basée sur des vignettes situationnelles.
- L'ASR intervient pour les élèves à chaque degré
 - 1-2P** : traversée de la route
 - 3P** : Chemin de l'école
 - 4P** : Merle blanc (simulation accident - temps de réaction freinage – importance de la visibilité)
 - 5P** : Pratique trottinette conventionnelle (parcours installé dans la cour d'école)
 - 6P** : Signaux et priorité
 - 7H** : vélo, équipements obligatoires, règles de circulation et angle mort
 - 8H** : Médias numériques, délits et incivilités
 - 9H** : Véhicules électriques
 - 10 H** : Conséquences d'un accident
 - 11 H** : Cybercriminalité, drogues et alcool, permis de conduire
- Prévention trottinette électrique « Roulez malin, roulez serein ! »
- Fondation Profa
Dispenser des cours d'éducation sexuelle pour aider les élèves à acquérir des connaissances et compétences sur la vie affective, relationnelle, sexuelle, le consentement, la prévention IST (infections sexuellement transmissibles), grossesses non désirées, discrimination, Tous les ans, auprès de plus de 50'000 élèves du canton de Vaud dans l'enseignement obligatoire (et spécialisé) selon l'âge
Adapter le contenu selon l'âge (ex : dès l'école primaire, puis au secondaire) afin que le langage, la réflexion, les notions soient appropriées. Début des cours dès 3P (première primaire) et avec des étapes en 6P, 8P, 10S, 11S etc.
- Prévention : sensibiliser aux limites de l'intimité, reconnaître les abus, harcèlement, violences sexistes, discrimination.

- Prévention « Transporto »

A l'instar des années précédentes, l'organisation des journées de prévention dans les transports publics a lieu chaque année. Ces journées mises sur pied par la compagnie des VMCV appuyés par police Riviera ont montré un réel intérêt auprès des élèves. Le but est de sensibiliser comment se comporter dans les transports publics.

- Prévention PAM (Prévention des Accidents par Morsures)

C'est un programme dans le canton de Vaud qui apprend aux enfants comment se comporter en présence de chiens pour prévenir les accidents. Il vise à éduquer les enfants sur le comportement à adopter, que le chien soit connu ou inconnu, pour assurer une cohabitation plus sûre et apprendre aux enfants à ne pas avoir peur des chiens. Les mesures clés incluent le fait de ne pas courir ou crier, de rester immobile, et de ne pas regarder le chien dans les yeux si celui-ci s'approche

Yanick Hess
Doyen chargé de Direction